

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 21
- pouvoirs : 1
- absents : 1
- prenant part à la délibération : 22

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026 - Date de l'affichage : 23 mars 2026

Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

Membres ayant donné procuration :

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

Membres absents :

GRAS Denis

Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026_31 – CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Vu les articles L.1411-5 II b, L.1414-2, D.1411-3 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les seuils européens pour les marchés publics (216 000 € HT pour les fournitures et services, 5 404 000 € HT pour les travaux),

Considérant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, en application de l'article D.1411-5 du CGCT, de fixer le nombre de membres et les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants,

Considérant la nécessité de mettre à jour ces modalités suite aux élections municipales de 2026,

M. le Maire propose que la commission d'Appel d'Offres soit composée :

- Président : le Maire,
- Membres titulaires : 3 élus
- Membres suppléants : 3 élus

M. le Maire présente la liste suivante :

- Membres titulaires : Éric GASIGLIA, Pascal CONGE, Olivier CAILLET

- Membres suppléants : Dominique LONVIS, Marie GROSJEAN, Isabelle HUBICHE

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, à l'élection de la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : DE CREER la commission d'Appel d'Offres chargée de recevoir, examiner et évaluer les propositions dans le cadre des appels d'offres de la commune

Article 2 : DE DETERMINER la composition et le nombre de membres de cette commission d'Appel d'Offre tel que présenté ci-dessus ;

Article 3 : DE PRENDRE ACTE de la liste présentée comme ci-dessus par M. le Maire,

Article 4 : DE DESIGNER après vote à bulletin secret membres de la commission d'Appel d'Offres : Éric GASIGLIA, Pascal CONGE, Olivier CAILLET en tant que membres titulaires et Dominique LONVIS, Marie GROSJEAN, Isabelle HUBICHE en tant que membres suppléants.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire



Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire



Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.